



Procès-verbal de l'assemblée générale de l'association Ecoparc

Mercredi 27 juin 2018

17h30 à Neuchâtel dans les bureaux de l'association Ecoparc, Faubourg du Lac 5

Membres présents : Selon liste manuscrite annexée

Ordre du Jour

1. Mot de bienvenue de la Présidence
2. Présentation de la directrice
3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 7 juin 2017
4. Rapport annuel d'activités
5. Repositionnement stratégique d'Ecoparc
6. Présentation des nouveaux statuts de membres
7. Comptes 2017, rapport du réviseur des comptes et décharge du Trésorier
8. Perspectives et budget 2018
9. Nominations statutaires
10. Divers

1. Mot de bienvenue de la Présidence

Les coprésidents, Anne-Marie Van Rampaey et Suren Erkman souhaitent la bienvenue aux personnes présentes et remercient les membres présents d'être venus. Ils informent que normalement l'Assemblée générale est couplée avec un événement. Cette année pour plusieurs raisons les deux événements ont été séparés. Le lancement PALME a eu lieu comme prévu à l'UNIL à Lausanne le 7 juin.

2. Présentation de la directrice

Leila Pamingle, nouvelle directrice depuis le 1^{er} novembre 2017, se présente brièvement.

3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 7 juin 2017

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 7 juin 2017 est accepté à l'unanimité.

4. Rapport annuel d'activités

Mme Pamingle annonce que le nombre de membres baisse régulièrement depuis plusieurs années et c'est une des raisons pour revoir la stratégie d'acquisition de nouveaux membres qui sera présentée en point 5.

Elle présente ensuite les activités et projets de l'Association pour 2017 et début 2018.

Cette année, les projets suivants ont notamment été poursuivis ou initiés :

Unine : Ce mandat de définition, coordination et suivi d'actions de développement durable inscrites dans le cadre de la stratégie de durabilité de l'Unine a pris fin au 30 juin 2017. En effet, dans le cadre d'une importante réorganisation de ses services, l'Université a décidé d'intégrer ce travail à l'interne. Mme Pamingle relève que

c'est le paradoxe du soutien dans le développement durable, lorsque l'accompagnement est bien fait le travail est ensuite internalisé.

Plateforme mobilité durable des entreprises neuchâteloises : Plusieurs grandes entreprises se réunissent deux fois par année et échangent concernant la mobilité de leurs collaborateurs. Les plans de mobilité de chacun sont présentés et de belles synergies ont pu être mises en place dans ce contexte. Cette plateforme est coordonnée par l'association Ecoparc.

RVAJ – Réseau des Villes de l'Arc Jurassien : Ce réseau, qui célèbre cette année ses 10 ans, également coordonné par Ecoparc, réunit plusieurs fois par année les politiques comme les techniciens de 10 communes, réparties dans quatre cantons, autour de la thématique de l'énergie. Ces communes de tailles très variées, de 4'300 habitants à plus de 51'000 habitants, cheminent ensemble vers une Société à 2000 watts. Sur la base d'une Planification Énergétique Territoriale rigoureusement établie en 2010 et remise à jour tous les 4 ans, un catalogue d'outils élaboré par la cellule technique et validé par la Commission politique est mis à disposition et étudié afin d'être intégré par les communes qui le souhaitent. Une optimisation énergétique des bâtiments publics fait également l'objet d'un suivi attentif. Des conférences tout public sont organisées chaque année et pour celle-ci le thème de l'alimentation durable a réuni de nombreuses personnes dans chaque commune. Et pendant que les parents étaient à la conférence, les enfants ont pu participer à un atelier crêpes élaborées avec des produits locaux.

Urbaine.ch : cette plateforme lancée en 2013, actuellement portée par deux villes et coordonnée par l'association Ecoparc, a pour objectif la valorisation de projets d'urbanisme durable, sous forme d'une galerie de sélections de projets, de promenades numériques commentées, de visites guidées et de conférences-débats. En 2017 une table ronde a été organisée en duplex simultanément au Locle et à Neuchâtel présentant l'appropriation des espaces publics par les citoyens.

REMADE : Un lunch solaire a été organisé cette année dans le cadre de cette plateforme d'échange facilitant l'intégration du développement durable au sein des entreprises et des collectivités publiques neuchâteloises et l'arc jurassien. Les présentations ont permis aux personnes présentes de découvrir une réalisation photovoltaïque modèle dans le canton par l'entreprise Curty Transport ainsi que le point de vue cantonal des soutiens, outils et conseils pour la promotion du solaire photovoltaïque par le Canton de Neuchâtel. Un lunch offert a permis de continuer les discussions et les échanges.

Request : l'association est le partenaire technique de ce projet Interreg sur la transition vers la durabilité et la réhabilitation de quartiers existants en France et en Suisse.

PALME Romandie : L'année 2017 a été déterminante pour préparer le lancement de ce réseau d'écologie industrielle unique en Suisse prévu en 2018.

Il est à relever que l'Association est en train d'acquérir une sérieuse expertise dans le domaine de l'écologie industrielle. En effet, plusieurs projets en lien avec les zones d'activité ont été menés ces dernières années. Via le REMAD un diagnostic d'écologie industrielle de tout le canton a été établi en 2014. A partir de là, 2 zones en particulier ont été traitées avec plus d'attention:

- ZA Saignoles : avec la mise en place d'une dynamique de zone via l'animation de séances de gestion et l'identification de potentielles synergies
- le Val de Ruz, dans lequel deux zones également ont été identifiées :
 - Fontaines : avec des problématiques de circulation et de dialogues entre les différents acteurs.
 - Chillou : avec une question centrale « Comment planifier une zone en intégrant les besoins des acteurs de la région et les limites foncières de la région ? »

Des solutions ont été trouvées par l'intermédiaire de l'association Ecoparc pour chacun de ces cas. Ce travail a été fait conjointement avec le bureau Sofies, qui a publié un guide, gratuit et téléchargeable sur le lien : <https://sofiesgroup.com/wp-content/uploads/2018/03/Guide-EIT-Neuch-web.pdf>

Ecoparc collabore également sur le projet **PHR Economie** présentielle qui a pour objectif de faciliter la création de nouveaux marchés locaux par la mise en place de modes de gouvernance au sein de zones d'activités du futur avec quatre zones situées dans quatre cantons différents de l'Arc jurassien.

Enfin, l'association Ecoparc poursuit sa mission de transmission d'information qui lui tient à coeur. La lettre électronique **elnfos**, envoyée à plus de 2000 personnes, est une newsletter dont la qualité est reconnue. Notre traditionnel forum bisannuel s'est tenu le 8 septembre 2017, réunissant une centaine de personnes autour du thème « potentiel solaire des territoires urbains : vers de nouveaux paradigmes ? »

5. Repositionnement stratégique d'Ecoparc

Il s'est avéré nécessaire de redéfinir la mission de l'association de manière simple et compréhensible.

Partenaire dans la **concrétisation** du développement durable qui propose aux PME, aux collectivités et aux acteurs publics et privés de Suisse des conseils, de la facilitation de projet, de la formation et des plateformes d'échanges.

L'association est souvent qualifiée de trait d'union qui va permettre à un projet d'exister, d'aboutir. Elle travaille sur trois piliers :

- **Réseaux** : Maintien de réseaux, animation et création d'événements, accès à un réseau pluridisciplinaire
- **Facilitation** : Accompagner la gestion de projet, modération de séances
- **Information** : elnfo, site internet, réseaux sociaux, formations au DD

6. Présentation des nouveaux statuts de membres

Mme Pamingle présente les changements prévus :

1. Suppression de la catégorie de membre « membre individuel actif » et nouvelle dénomination des catégories de membres cotisants. En effet, le terme « actif » suscite des attentes qui ne correspondent pas à ce que l'association peut offrir. Il est proposé que les quatre catégories de membre cotisants soient réduites à 3 catégories par simplification avec une nouvelle dénomination de celles-ci pour éviter toute confusion.
2. De rajouter une catégorie : membre de droit. Cette catégorie est créée afin de clarifier la position des membres du comité, notamment ceux qui sont au comité et qui représentent un membre collectif. Cela leur permet d'être membre à part entière de l'Association. Il est prévu que les membres du comité deviennent tous membre de droit, qu'ils représentent une collectivité ou pas. Les membres de droit sont libérés de cotisation pour service rendus. Par contre bien entendu la collectivité qu'ils représentent reste tenue de régler ses cotisations.

Pour l'instant il y a :

Catégorie de membre	Cotisation annuelle
Membre individuel de soutien	100.--
Membre individuel actif	200.--
Membre collectif de soutien	300.--
Membre collectif actif	1'000.--
Membre d'honneur	0.-

Proposition de changement :

Catégorie de membre	Cotisation annuelle
Membre individuel	100.--
Membre organisation	300.--
Membre organisation Plus	1'000.--
Membre d'honneur	0.--
Membre de droit	0.--

Il est encore spécifié pour répondre à des questions de l'assemblée que ces changements ne vont pas péjorer financièrement l'Association. L'Info est distribuée à toutes les personnes intéressées, mais le développement, à savoir l'activation du lien, sera réservé aux membres.

Le texte dans les statuts sont modifiés de la manière suivante :

Jusqu'à présent :

1. Peut devenir membre **actif** de l'Association toute personne physique ou morale désirant contribuer concrètement à la réalisation des buts de l'association.
2. Peut également devenir membre de **soutien** de l'association toute personne physique ou morale qui adhère aux buts de l'association.
3. Peuvent être nommés **membres d'honneur** des personnes qui ont rendu ou qui rendent des services louables à l'Association. Ces derniers sont nommés par l'Assemblée générale sur proposition du comité. Ils sont dispensés de verser une cotisation.

Proposition :

1. Peut devenir membre de l'Association toute personne qui adhère aux buts de l'Association.
2. Peuvent être nommés membres d'honneur des personnes qui ont rendu ou qui rendent des services louables à l'Association. Ces derniers sont nommés par l'Assemblée générale sur proposition du comité. Ils sont dispensés de verser une cotisation.
3. Sont nommés **membres de droit** toutes personnes nommées au comité de l'Association et ce pendant la durée de leur mandat au sein du comité. Ils sont dispensés de verser une cotisation.

Ces deux modifications sont présentées au vote séparément.

Elles sont acceptées toutes les deux à main levée et à l'unanimité.

7. Comptes 2017, rapport du réviseur des comptes et décharge du Trésorier

Les comptes 2017 sont présentés ainsi que les rapports des réviseurs. L'année 2017 s'est terminée avec un déficit de 23'000.-- qui s'explique notamment par des montages de projets comme PALME Romandie qui ont nécessité un investissement de départ conséquent.

Mme Van Rampaey précise qu'effectivement la situation est difficile mais qu'une nouvelle dynamique a été mise en place et que l'avenir se présente sous un meilleur jour. Mme Pamingle spécifie encore que la situation lui a été présentée de manière très transparente lors de son engagement.

15/03/18 14:46

Association Ecoparc

Page 1

Bilan Intermédiaire

01/01/17 - 31/12/17

Actif		Précédent		Passif		Précédent	
1	Actifs	248'203.03	235'387.68	2	Passifs	271'489.77	233'413.31
10	Actifs circulants	243'037.49	228'430.14	20	Fonds étrangers	123'377.04	87'274.95
100	Liquidités et titres	157'053.94	200'301.19	200	Dettes à court terme	0.00	300.00
1000	Caisse	33.20	33.20	2001	Créancier Etat du Jura-impôt	0.00	
1010	CCP 17-364820-3	38'649.06	81'716.70	2100	PostFinance-VISA	0.00	300.00
1015	CCP EUR 91-938903-1	83'281.88	83'478.19	230	Passifs transitoires	50'877.04	14'474.95
1020	BCN-compte épargne	35'089.80	35'073.10	2300	Charges à payer	38'777.04	10'974.95
110	Créances	58'948.45	2'996.95	2301	Produits constatés d'avance	12'100.00	3'500.00
1100	Créances envers des tiers	58'948.45	2'988.00	260	Provisions à long terme	72'500.00	72'500.00
1109	Impôts anticipés	0.00	8.95	2620	Provision mise en oeuvre str	25'000.00	25'000.00
130	Actifs transitoires	27'035.10	25'132.00	2621	Provision garantie Holistic	43'500.00	43'500.00
1300	Charges payées d'avance	3'103.35	2'581.00	2622	Provision mise à jour inform	4'000.00	4'000.00
1301	Produits à recevoir	23'931.75	22'551.00	28	Capitaux propres	148'112.73	146'138.36
14	Actifs immobilisés	5'165.54	6'957.54	280	Capital/Privé	148'112.73	146'138.36
150	Immobilisations corporelles me	5'165.54	6'957.54	2800	Capital	48'112.73	46'138.36
1515	Mobilier	4'955.05	6'607.05				
1520	Informatique	210.49	350.49				
	Différence (découvert)	23'286.74			Différence précédente (capital)		1'974.37
		271'489.77	235'387.68			271'489.77	235'387.68

Au niveau des charges, elles restent inchangées. Les salaires ne changent pas. Il est prévu de refaire le site internet et de se lancer dans l'aventure de l'open source. L'achat de trois nouveaux ordinateurs est également prévu, les anciens ayant plus de 8 ans.

Les perspectives sont présentées par ordre de certitudes :

- Préparation de l'inauguration de la déchetterie
- Organisation du prix environnement de Philip Morris Neuchâtel
- Observatoire RSE des PME et TPME
- Capsules vidéos valorisant les actions citoyennes et les projets durables de la COMUL
 - Plateforme de crowdfunding pour soutenir les projets durables citoyens
 - Comparaison des différents labels RSE

M. Marthaler informe que la Raiffeisen a également créé une plateforme de crowdfunding très locale, sans frais. Il a aussi été frappé par le fait que du temps peut aussi être donné, ainsi que du matériel.

Le budget 2018 est validé à main levée et à l'unanimité.

9. Nominations statutaires

Comité :

M. Rey : réélu à l'unanimité

Les départs annoncés :

- Olivier Arni
- Denis Flückiger
- Olivier Neuhaus

Proposition de remplacement

- Mme Christine Gaillard, Conseillère communale de la Ville de Neuchâtel
- M. Fabien Coquillat, Architecte-urbaniste de la Ville de Neuchâtel
- M. Patrick Haenni, Professeur et Responsable du service Qualité & Environnement au CPLN – Centre professionnel du Littoral neuchâtelois

Tous sont élus à l'unanimité avec applaudissements.

Il est proposé que M. Olivier Neuhaus soit élu Membre d'honneur pour son engagement et sa longévité au sein du comité. La proposition est acceptée avec applaudissements.

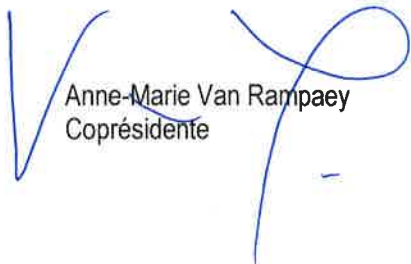
10. Divers

- L'Association Ecoparc a été retenue par la Bibliothèque nationale suisse pour être considérée comme archive nationale. Ce qui valorise le travail d'information fait toutes ces dernières années.
- Le Prix suisse de l'éthique 2018 a été remis à l'Association Ecoparc. Mme Pamingle remercie les anciens et actuels présidents et anciens directeurs-trices qui ont su garder une ligne de conduite permettant l'obtention de ce prix.
- Un nouveau site internet est prévu pour l'automne 2018.
- Sur demande, il est expliqué que l'ancien directeur, M. Daniel Oswald, après 4 ans et demi passé chez Ecoparc, a souhaité se lancer dans l'aventure du consulting. Tous nos vœux l'accompagnent pour ce nouveau projet.

- M. Rossel informe qu'il revient d'un audit dans la commune de Delémont lors duquel il a eu des retours très positifs sur le travail de l'Association Ecoparc.

Mme Van Rampaey profite de remercier Leila Pamingle d'avoir si bien repris les rênes de l'Association et de l'équipe.

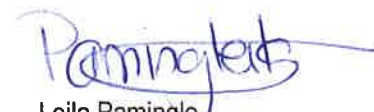
La séance est levée à 18h30.



Anne-Marie Van Rampaey
Coprésidente



Suren Erkman
Coprésident



Leila Pamingle
Directrice

Neuchâtel, le 27 juin 2018

Liste Participants

[illegible]